LE 4 FEVRIER 2021

POUR LES LIBERTES, L'EMPLOI, LES SERVICES PUBLICS ET CONTRE LA PRÉCARITÉ

Dans un contexte d'état d'urgence permanent, le pouvoir se concentre entre les mains de quelques-uns, qui s'arrogent tous les droits et foulent aux pieds les droits et libertés des citoyens et des salariés.

Les réformes successives facilitent les licenciements et les suppressions de postes dans le privé comme dans le public. Là encore, ni plan de relance, ni plan de rupture mais la poursuite du même objectif libéral de casse de l'appareil productif et des services publics.

Leurs choix de société ont jeté beaucoup de salariés dans la précarité, la pauvreté et la détresse psychologique.
Il y a près de 10 millions de pauvres en France. Le nombre de privés d'emploi explose, le chômage partiel devient la norme. Le taux de chômage des jeunes a dépassé les 20%.
Pas un jour ne se passe sans que l'on entende parler d'un nouveau plan de licenciements, venant s'ajouter au million d'emplois déjà détruits.
La ministre du Travail annonce, presque comme une provocation, une revalorisation du SMIC en dessous d'1% pour 2021, ce qui fera passer le taux horaire de 10,15 à 10,25 €. Dans la fonction publique, le gel du point d'indice perdure et les pertes salariales s'accumulent d'année en année.

Nous affirmons, au contraire, que la réponse aux besoins de toute la population, l'avenir de la jeunesse et la réussite de la transition écologique imposent la création de millions d'emplois. Cela passe aussi par le partage et la réduction du temps de travail.

Malgré les vieilles rhétoriques du patronat, de la droite réactionnaire et des néolibéraux sur le « coût du travail » et les 35h, l'entreprise LDLC, spécialiste de la vente de matériel informatique, a mis en place un accord sur le temps de travail réduisant le travail effectif hebdomadaire de 35h à 32h. Cela vient confirmer la justesse de nos revendications sur la nécessité d'abaisser le temps de travail pour travailler mieux, moins et tous et toutes.
La semaine à 4 jours de travail, c'est possible !!!

Les services publics, qui ont pourtant fait la preuve qu'ils étaient en première ligne contre les conséquences des crises, sociales, économiques, écologiques et sanitaires, continuent d'être attaqués. Dans le secteur de la santé par exemple, c'est 400.000 emplois à créer dans les hôpitaux, les maisons de retraite ou l'accompagnement des malades et des personnes en perte d'autonomie. Les besoins sont importants aussi dans toute la fonction publique. Dans l'éducation, 1.883 postes sont supprimés au budget 2021 malgré la hausse démographique, alors que les besoins sont immenses, à tous les niveaux, pour favoriser la réussite de tous les élèves et démocratiser l'école.

Il est indéniable aujourd'hui qu'il faut relocaliser une partie de notre production et en particulier notre industrie. Il faut stopper la politique de la peur et les politiques régressives.

La CGT 64 et la FSU appellent les travailleurs et les travailleuses à se mobiliser le 4 février lors de la journée de grève et de manifestation interprofessionnelle pour porter et gagner partout la réduction du temps de travail, les emplois publics et privés, les augmentations de salaire et l'amélioration des conditions de travail.

LE JEUDI 4 FEVRIER 2021, le syndicat CGT Messier appelle l'ensemble des salarié(e)s à se mettre en grève et à manifester.
Rendez-vous :

A Oloron, 8h30 Sous-préfecture
A PAU, 10h30 PLACE DE VERDUN

Modalité : 3h mini à la journée

Cahier revendicatif CGT MESSIER 2021

Emploi

-Ouverture d'un plan d'embauche ambitieux afin de maintenir les compétences sur le site de Bidos.

-Pour chaque départ, une embauche anticipée avec la mise en place d'un programme de tutorat et formation professionnelle.

-100% des apprentis doivent trouver un emploi dans l'entreprise ou, à défaut dans le groupe.

-A la reprise d'activité, porter une attention particulière sur la situation des intérimaires remerciés depuis fin Mars 2020 (cause COVID).

-Mise en place d'une politique d'embauche de personnels handicapés.

-Féminiser les ateliers.

Temps de travail

-Réduction du temps de travail sans perte de salaire : vers les 32h.
Avec création d'emplois en phase avec le niveau de la réduction du temps de travail.

-Equité du paiement des temps de déplacement entre cadres et non cadres.

-Ouverture du forfait heures pour les cadres.

Application de notre accord 36h dans sa totalité. (Modulation, application horaire variable)

Charge

-Adapter la charge de travail du personnel au taux d'activité, dans le cadre d'un entretien individuel définissant les taches qui ne sont plus à faire.

-Plus juste répartition de la charge productive SLS sur Bidos afin de charger nos outils de production.

-Fin du Formatage du site.

Politique Salariale

-Début de la grille à 1800€ avec une grille de classification unique allant de l'ouvrier au cadre.

Application d'une augmentation générale forfaitaire identique pour tous cadres et non cadres en 2021.

-Transformation des primes non cotisées (participation, intéressement…) sous forme de salaire Socialisé.

Volet salarial :

1% AG pour tous
Prime d'ancienneté calculée sur le salaire réel et au-delà de 15 ans comme le prévoyait l'accord de rémunération de 2013.

Maintien de salaire à 100% pour les salarié(e)s qui subissent l'APLD.

Mesures Spécifiques

-Mise en place d'un statut Tuteur/Formateur.

-Reconnaissance des travaux pénibles pour les Techniciens maintenance/Atelier/Labo, agents de maitrise…

-Revalorisation de la prime d'ancienneté au-delà de 15ans et sur le salaire réel.

-Reconnaissance des compétences du personnel effectuant de l'inspection.

-Etude des situations spécifiques égalité Homme/Femme.

-Rattrapage des forfaits 38H.

-Ouverture d'une négociation sur l'utilisation des travailleurs précaires sur le site de Bidos. (Ne pas reproduire les erreurs du passé)

-Attribution d'un budget exceptionnel, à hauteur de 130 euros par personne, venant compenser la perte du cadeau de noël du CSE en 2020.

EN 2021, je me syndique à la CGT!!!

02/02/2021